

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 937.412

Stylographes à couleurs multiples.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 20 décembre 1946, à 14^h 45^m, à Paris.

Délivré le 8 mars 1948. — Publié le 17 août 1948.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On connaît, depuis longtemps, des porte-mines à couleurs multiples avec lesquels il est possible d'écrire successivement avec des mines de couleurs différentes au moyen d'une manœuvre simple et rapide qui permet de mettre en position d'écriture la mine de la couleur voulue.

Il existe, également, des stylographes dits « à bille », dans lesquels on utilise, pour écrire, une bille alimentée par une encre pâteuse.

Le procédé de l'invention consiste à monter, dans un support analogue à celui des porte-mines à mines multiples, des éléments constituant chacun un petit stylographe à bille chargé d'une encre de couleur appropriée et à assurer, à volonté, par un des mécanismes connus, la mise en position d'écriture d'un quelconque des stylographes contenant l'encre de la couleur voulue.

Pour réaliser l'invention, on utilise des ensembles composés d'un réservoir d'encre pâteuse et d'une pointe à bille, construits comme il est connu, mais auxquels on donne une forme relativement fine et allongée, de façon à pouvoir les utiliser d'une manière analogue aux supports de mines habituels.

Chacun de ces ensembles est disposé dans un corps du même genre que celui des porte-mines multiples et est commandé par

les moyens connus qui permettent de substituer une mine à l'autre, les dispositifs de stylographe à bille remplaçant, dans ce cas, les supports de mines habituels.

On pourra, par exemple, utiliser les dispositifs analogues à ceux décrits dans les brevets français n^{os} 802.206, 807.275, 823.652, 836.888, 836.889 et demande de brevet français P.V. n° 513.555, ou tous autres dispositifs connus.

La construction des corps de stylographes à bille de forme fine et allongée ne présente, par elle-même, de difficultés particulières et elle pourra être réalisée, par les techniciens, sur les bases connues pour la construction de stylographes à bille de grand modèle. D'une façon générale, la réalisation de l'invention est une question d'adaptation des moyens connus pour obtenir un résultat industriel et technique nouveau et du plus grand intérêt, à savoir la possibilité d'écrire à l'encre en plusieurs couleurs avec un seul appareil, au moyen de manœuvres simples et rapides.

RÉSUMÉ.

La présente invention comprend la construction de stylographes à bille à couleurs multiples, dans lesquels on utilise des corps

et des mécanismes analogues à ceux qu'on utilise pour les porte-mines à couleurs multiples, en les combinant avec des corps de stylographes à bille de forme réduite et allongée qui peuvent, ainsi, prendre la place des supports de mines habituels. 5

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

Par procuration :

Office E. WEISS et C^{ie}.